



LUNERAY

Au Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le douze septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy AUGER.

Présents : M. AUGER, M. DÉMOULINS, Mme MALÉTRAS, M. LARCHEVEQUE, Mme BASIRE, M. CAPRON, M. GUÉVILLE, Mme SAISON, M. HOULLET, Mme LEBLED, Mme VAILLANT, M. CORRUBLE, M. LEMAITRE

Absents excusés avec pouvoir : M. LEFEBVRE (pouvoir à M. AUGER)
Mme DIOLOGENT (pouvoir à M. CAPRON)

Absentes excusées sans pouvoir : Mme DUFOUR, Mme BEAUPERE, Mme ROQUIGNY, Mme MORIN

Mme VAILLANT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2024 : approuvé à l'unanimité des membres présents.

Une question est ajoutée à l'ordre du jour.

Communications du Maire :

- les remerciements du Ring Olympique Dieppois, de la Banque Alimentaire et de l'UDSP76 pour les subventions annuelles.
- l'attribution par le Département à la commune d'une subvention de 19 396 € pour la mise aux normes du terrain de football de la rue des Ecuyers.
- la mise en vente par ses propriétaires du terrain situé au 58 rue des Siamoisiers, qui faisait l'objet d'une procédure d'état d'abandon manifeste.

Liste des délibérations du conseil municipal :

- Délibération n°1/8/2024 : renouvellement de l'adhésion au Fonds Solidarité Logement pour 3 ans. Coût annuel : 1 649,20 €.
- Délibération n°2/8/2024 : annulation de la délibération n°9/7/2024. Le produit de la vente de la propriété du legs Collen sera placée sur un compte à terme auprès du Trésor Public pour une durée de 1 an et les dividendes seront reversés aux coopératives scolaires.
- Délibération n°3/8/2024 : admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour 4 297 €.
- Délibération n°4/8/2024 : modification des taux des indemnités des élus à effet du 1^{er} octobre 2024. Montant total inchangé.
- Délibération n°5/8/2024 : accord pour la rétrocession à la commune à titre gratuit de la voirie et des espaces communs du Lotissement du Ronchay.
- Délibération n°6/8/2024 : avis favorable à la mise en vente par LOGEO des appartements de l'immeuble Les Coquelicots.
- Délibération n°7/8/2024 : participation de la commune au contrat de prévoyance des agents à raison de 10 € par agent et par mois, à compter du 1^{er} janvier 2025



-Délibération n°8/8/2024 : organisation d'un salon du livre le dimanche 13 octobre de 9h30 à 18h30 à la salle de sports.

-Délibération n°9/8/2024 : organisation d'une marche à 20h le samedi 26 octobre dans le cadre d'Octobre Rose.

-Délibération n°10/8/2024 : attribution des travaux de réhabilitation de locaux pour l'accueil périscolaire aux entreprises LDB HABITAT, CARU, HARLIN, SCAE, ZINE RENOV, GAMM et DEMOLAF pour un coût total HT de 178 265 €.

-Délibération n°11/8/2024 : actualisation du plan de financement de l'opération de réhabilitation de locaux pour l'accueil périscolaire. 233 856 € subventionnés à hauteur de 60% par la CAF, et 20 % par le Département.

-Délibération n°12/8/2024 : TECHNI CITE retenu pour la maîtrise d'œuvre du projet de construction de 2 terrains de tennis. Coût HT : 20 000 €.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h15.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente liste de délibérations est affichée sur le panneau extérieur de la mairie.

Luneray, le 13 septembre 2024

Le Maire,

Guy AUGER

